



REVUE DE PRESSE

OCTOBRE 2016

SOMMAIRE

ÉLECTRICITE	3
1. Faites la fête de l'énergie !	3
2. Un nouveau fournisseur d'énergie qui mise sur le collaboratif.....	4
3. Les Français sont toujours préoccupés par l'énergie mais restent mal informés	6
ÉNERGIES NOUVELLES	8
4. Enercoop met fin au monopole sur l'achat d'électricité renouvelable	8
5. Le gouvernement prépare une loi sur l'autoconsommation et la production d'électricité renouvelable	9
6. Sous les feux des projecteurs, Ségolène Royal lance les travaux de la « route solaire »	11
7. Energies renouvelables : l'AIE révisé ses projections à la hausse	13
8. Engie mise sur l'électricité renouvelable pour conquérir de nouveaux clients en France.....	16
GAZ	18
9. Les tarifs réglementés du gaz en France augmenteront de 1,59% en novembre..	18
ÉCLAIRAGE PUBLIC	20
10. Eclairage innovant : trois collectivités ont été distinguées	20
11. Interdiction des lampes halogènes directionnelles par l'UE : 4 conseils pratiques sur la graduation des LED	21
S.I.G.	23
12. Open data : les propositions pour accompagner les collectivités locales	23
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE	25
13. Voitures électriques : ces coins de France où l'on risque le plus la panne	25
14. Le Grand Paris vote une aide de 5000 € pour la voiture électrique	27
15. Interopérabilité : ChargeMap se connecte à Gireve	29
16. Sodetrel Mobilité lance son application mobile pour localiser les bornes de recharge	31
17. Accord SDEY-Hubject : les bornes de recharge de l'Yonne interopérables au sein du réseau intercharge.....	33
18. Bornes de recharge : un nouveau cahier des charges pour les collectivités	35

Faites la fête de l'énergie !

Source : La Tribune de Tours

Date : 1^{er} octobre 2016

FAITES LA FÊTE DE L'ÉNERGIE ! Du 6 au 10 octobre, c'est la Fête de l'énergie en Indre-et-Loire ! L'Agence Locale de l'Énergie d'Indre-et-Loire abordera avec le public le thème de l'énergie sous toutes ses formes et à travers diverses animations : débats, visites, expositions, etc. Des professionnels et représentants seront là pour vous guider, vous informer et vous aider à réaliser des économies d'énergie. **Jeudi 6 octobre**, le public pourra découvrir l'éco-rénovation des copropriétés, la démarche, les aides financières, la réglementation à travers une conférence à 18h30 aux Halles, place Gaston Paillhou, Tours. L'ALE37 vous propose aussi de participer au grand quiz de la rénovation énergétique à 18h30 salle de la Gloriette, 61 av. Pont Cher, Tours et à 20h30 à Chinon (C.L.A.A.C, 60 rue Descartes). **Vendredi 7 octobre**, découvrez comment favoriser le développement des énergies renouvelables à travers l'atelier « Les énergies renouvelables, et moi » (à 18h30 - salle des fêtes, pl. du 8 mai 1945, Rochecorbon). **Samedi 8 octobre**, apprenez les « éco-gestes » à travers une visite de l'appartement pédagogique (à 10h et 11h quartier des Sanitas à Tours, sur réservation : 02 47 60 90 70) Cet appartement témoin, mis à disposition par le département, vise à montrer de manière très concrète comment chaque citoyen peut mettre en place des éco-gestes chez lui. Quelques petits gestes au quotidien pour des grandes économies d'eau et d'énergie. À 10h30, visitez une rénovation exemplaire du groupe scolaire de La Chapelle Blanche St-Martin (10h30 - 20 rue Dangé d'Orsay) ou visitez d'une maison bioclimatique à ossature bois à Amboise (uniquement sur réservation, 02 47 60 90 70). **Lundi 10 octobre**, le spectacle « Ali baba et les 40 pollueurs » sera visible à 20h30 à l'Espace Jacques Villeret, 11 rue de Saussure, Tours. Il s'agit d'une conférence gesticulée de et par les Frères Lepropre. Durant la Fête de l'énergie, plusieurs expositions sont installées : « Les éco-gestes - Chaque fois, ça compte », du 3 au 10 octobre à l'Espace Jacques Villeret, 11 rue de Saussure, Tours ; « Les énergies renouvelables », du 1er au 7 à la Médiathèque, place du 8 mai 1945, Rochecorbon... Les horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h. **PRATIQUE Du 6 au 10 octobre. Plus d'infos : <http://www.ale37.org/>.**

Un nouveau fournisseur d'énergie qui mise sur le collaboratif

Source : Connaissance des énergies

Date : 12 octobre 2016



Une levée de fond de 2 millions d'euros est actuellement en cours pour développer ekWateur. Ici, une image de la plateforme en ligne du fournisseur d'énergie. (©photo)

Un nouveau fournisseur d'énergie baptisé ekWateur a lancé le 13 septembre dernier son offre commerciale destinée au grand public. La société se présente comme le premier fournisseur d'énergie « collaboratif » en associant ses clients à ses activités. Explications.

Un consommateur acteur, voire... rémunéré

« Marre d'enrichir les multinationales avec vos factures d'énergie ? » Sur son site internet, ekWateur entend se démarquer des fournisseurs d'énergie traditionnels en modifiant la relation aux consommateurs. Les clients d'ekWateur sont invités à « collaborer » avec l'entreprise de multiples manières. S'ils décident de produire leur propre électricité grâce à l'intégration de petites unités de production renouvelables (par exemple de panneaux photovoltaïques sur leur toiture), un contrat d'autoconsommation leur est proposé par ekWateur qui rachète par la suite le « surplus » d'électricité produite et maintient une fourniture d'électricité en l'absence de production (autrement dit, qui gère la problématique de l'intermittence).

Jusque-là, rien de très insolite, l'électricien EDF rachetant notamment déjà l'électricité d'autoproducteurs. Mais une autre action « collaborative » proposée par ekWateur surprend bien davantage : les clients peuvent par exemple participer plus directement à l'activité du groupe en répondant eux-mêmes à... de nouveaux prospects. Cette contribution à la « hotline collaborative » peut être réalisée depuis chez soi, par téléphone ou sur internet par « chat » et est rémunérée.

Les clients d'ekWateur avaient également la possibilité jusqu'au 10 octobre d'investir dans cette start-up via la plateforme de financement participatif Lumo avec des obligations émises à un taux de 7% par an pendant 3 ans. Alors qu'ekWateur avait l'ambition de récolter 150 000 euros d'ici la fin de la campagne, près de 147 épargnants ont finalement contribué au projet, avec une épargne collectée cumulée de 235 475 euros.

Une fourniture d'énergie centrée sur les renouvelables

Fondée en novembre 2015, la société ekWateur n'est pas un producteur d'énergie bien qu'elle soit indirectement amenée à le devenir en partie par l'intermédiaire de ses clients autoproducteurs. « Nous ne sommes pas plus énergéticiens qu'Amazon n'est libraire », constate le dirigeant de la société Julien Tchernia, ancien directeur du développement de Lampiris. Pour satisfaire les besoins de ses clients, ekWateur s'approvisionne en électricité auprès de l'agrégateur Smart Grid Energy et « certifie » le caractère renouvelable de cette électricité par l'achat de certificats de garanties d'origine. La société fournit également du gaz avec des contrats garantissant la livraison de biométhane (gaz issu de la fermentation de déchets agricoles) à hauteur de 5% ou même de 100%, une première en France (moyennant un supplément de 6,99 €/MWh).

Outre l'argument environnemental, la start-up affirme proposer un prix du kWh électrique 11% à 22% moins élevé que les tarifs réglementés mais le prix de l'abonnement reste légèrement supérieur à ceux du marché. Un module est proposé sur le site d'ekWateur pour que les consommateurs puissent mesurer leurs gains potentiels en rejoignant ekWateur. La société souhaite également proposer sur son site un ensemble de services tels que l'entretien de sa chaudière.

La petite start up s'est fixé un objectif de 100 000 clients d'ici à 2 ans et de 500 000 clients dans les cinq prochaines années. En juillet dernier, ekWateur a déjà remporté un appel d'offres portant sur la fourniture d'énergie dès 2017 à 2 600 sites appartenant à 53

Les Français sont toujours préoccupés par l'énergie mais restent mal informés

Source : Environnement magazine.fr

Date : 18 octobre 2016

Les Français restent majoritairement préoccupés par leur consommation d'énergie, même si leur proportion diminue un peu, mais la compréhension du marché de l'électricité et du gaz naturel reste confuse pour la plupart d'entre eux, selon le baromètre annuel du Médiateur national de l'énergie.

Selon ce baromètre publié mardi, 71% des personnes interrogées déclarent que la consommation d'énergie constitue pour elles "un sujet de préoccupation important", voire "très important" pour un cinquième des sondés. Cette préoccupation est liée, pour 56% des foyers, à la part jugée élevée des factures de gaz ou d'électricité dans leur budget, même si cette proportion recule de 6 points par rapport à 2015 pour atteindre le niveau le plus bas depuis 2007.

"Si les consommateurs sont aujourd'hui un peu moins préoccupés par leurs factures et ont une perception plus positive de l'ouverture des marchés, c'est avant tout dû à la conjugaison de températures plus douces et à la baisse des prix de l'énergie", a expliqué le médiateur, Jean Gaubert, dans un communiqué.

Un tiers des Français a toutefois dû restreindre son chauffage pour limiter la facture et 8% des ménages interrogés ont déclaré avoir rencontré des difficultés pour payer certaines factures. Environ la moitié des sondés a dit connaître son droit à changer de fournisseur d'électricité ou de gaz - 13% en ont d'ailleurs changé, principalement pour des raisons économiques.

Les Français sont un peu plus nombreux à se sentir bien informés sur l'ouverture du marché à la concurrence (62% contre 57% en 2015). Pourtant, l'organisation du marché de l'énergie reste encore "confuse" pour les ménages français, selon le baromètre : seuls 28% des consommateurs distinguent Engie (ex-GDF Suez) d'EDF, deux sociétés concurrentes et 42% disent connaître les tarifs réglementés.

Par ailleurs, 55% des Français ont dit avoir entendu parler des compteurs communicants dans l'électricité (Linky d'Enedis) et le gaz (Gazpar de GrDF). Au total, 60% des Français sont favorables au déploiement de ces boîtiers. Les autres craignent en premier lieu des suppressions d'emplois (23%), n'en voient pas l'utilité (14%) ou préfèrent garder un contact humain (14%). Parmi les Français défavorables, les craintes liées aux ondes et à la protection des données personnelles sont mises en avant par respectivement 9% et 10% des sondés.

L'enquête a été réalisée par téléphone par l'institut d'études Market Audit en septembre 2016 auprès d'un échantillon représentatif de 1 491 foyers français.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés - © Agence France-Presse

Enercoop met fin au monopole sur l'achat d'électricité renouvelable

Source : Environnement magazine.fr

Date : 1^{er} octobre 2016

La coopérative Enercoop a reçu l'agrément pour la gestion des contrats d'obligation d'achat d'électricité renouvelable. Cet agrément met fin au monopole des opérateurs historiques.



C'est une application de la loi sur la transition énergétique. Adoptée à l'été 2015, cette loi avait ouvert à tout acheteur agréé les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables. En clair, les producteurs d'énergies renouvelables ne sont plus obligés de vendre leur électricité à EDF pour bénéficier des mécanismes de soutien. Ils peuvent la vendre à tout opérateur agréé. En tant que fournisseur d'électricité 100 % renouvelable, Enercoop s'est engouffré dans la brèche et a obtenu son agrément. La nouvelle a été confirmée par la publication d'un arrêté au Journal officiel du 29 septembre. Le texte officialise l'agrément « pour un nombre maximal de 75 contrats d'achat » et « une puissance installée correspondante maximale de 100 MW ».

L'évolution du dispositif

« La levée de cette barrière déterminante met fin au monopole d'EDF sur l'achat d'électricité renouvelable issue des nouvelles installations. Ceci pourra en retour stimuler le développement d'offres d'électricité verte, et rapprocher producteurs et consommateurs dans une logique de circuit court. Nous resterons vigilants à l'évolution du dispositif des garanties d'origine pour l'électricité subventionnée », a commenté par communiqué Emmanuel Soulias, directeur général d'Enercoop.

Thomas Blosseville

Le gouvernement prépare une loi sur l'autoconsommation et la production d'électricité renouvelable

Source : Environnement magazine.fr

Date : 13 octobre 2016

La ministre de l'environnement a présenté au Conseil des ministres le 12 octobre un projet de loi ratifiant les ordonnances n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité et n° 2016-1059 du 3 août 2016 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et visant à adapter certaines dispositions relatives aux réseaux d'électricité et de gaz.



Selon le ministère, la première ordonnance qu'il s'agit de ratifier vise à faciliter le développement de l'autoconsommation d'électricité. Selon le compte rendu du Conseil des ministres, elle prévoit d'abord une définition large de l'autoconsommation, incluant la possibilité pour un groupe de producteurs et de consommateurs de consommer collectivement tout ou partie de l'électricité qu'ils produisent, mais aussi l'obligation pour les gestionnaires de réseau de faciliter les opérations d'autoconsommation, l'établissement d'une tarification d'usage du réseau adaptée aux installations en autoconsommation et enfin la possibilité, pour les installations de petite taille en autoconsommation, d'affecter sans frais le surplus de production aux pertes réseau.

La seconde ordonnance devrait permettre quant à elle une meilleure intégration des énergies renouvelables au marché, notamment en supprimant le plafond législatif de 12 MW applicable aux installations sous obligation d'achat, et en étendant la possibilité qu'ont les producteurs de céder leurs contrats à de nouveaux organismes, agréés par l'Etat, à l'ensemble des contrats d'achats. Elle devrait par ailleurs faciliter l'intégration des énergies renouvelables au système électrique et favoriser la mise en œuvre, pour les appels d'offre, d'une procédure de dialogue concurrentiel plus adaptée à certaines filières.

S'agissant des mesures relatives à l'énergie qui répondent à des besoins identifiés dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le ministère souhaite faciliter le développement des énergies renouvelables en favorisant l'émergence de nouveaux modèles de financement fondés sur la valeur de la garantie d'origine et en élargissant le bénéfice de la refaction

tarifaire pour le raccordement au réseau électrique des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, « *le coût du raccordement se révélant parfois être un obstacle important pour certains projets* ».

Concernant la prochaine conversion du réseau de gaz naturel à bas pouvoir calorifique, situé dans le nord de la France, en gaz à haut pouvoir calorifique, comme le reste de la France, le projet devrait préciser quelle seront les missions assurées par les gestionnaires de réseau de transport et de distribution de gaz naturel. Le compte rendu précise que « *cette conversion permet de préparer la baisse de la production de gaz naturel à bas pouvoir calorifique des Pays-Bas et d'assurer ainsi la continuité d'approvisionnement des clients concernés* ».

Éléonore Gauducheau

Sous les feux des projecteurs, Ségolène Royal lance les travaux de la « route solaire »

Source : Connaissance des énergies

Date : 24 octobre 2016



La ministre de l'Environnement Ségolène Royal a lancé lundi dans l'Orne les travaux du revêtement routier photovoltaïque, dite "route solaire", fabriquée par la Scop SNA, une première mondiale à cette échelle, a constaté une journaliste de l'AFP. "La France a plus d'un million de kilomètres de routes (...). Pour la transition énergétique il est temps de transformer la route, hier simple ruban de bitume, en source d'énergie", a-t-elle déclaré après avoir visité l'usine SNA, puis le chantier à Tourouvre (Orne).

Pressée de questions par une nuée de journalistes, la ministre s'est refusé à tout commentaire politique sur une éventuelle candidature à la primaire socialiste. "Aujourd'hui il n'y aura que le sujet route solaire. Je suis sur la route solaire, rien que la route solaire. C'est une première mondiale, donc, je ne veux pas disperser mon énergie ni vous détourner de cette réalisation extraordinaire", a-t-elle déclaré à la presse, non sans s'amuser de l'engouement suscité par sa possible candidature.

Le prototype de route solaire "Wattway", capable de capter l'énergie solaire et de produire de l'électricité, a été conçu par le groupe de BTP Colas, filiale de Bouygues, en partenariat avec le CEA Tech et l'Ines, l'Institut national de l'énergie solaire. Il sera testé à Tourouvre sur une longueur d'un kilomètre.

Au total, 2 800 m² de dalles photovoltaïques recouvriront la chaussée de la route départementale n°5, sur laquelle circulent environ 2 000 véhicules par jour. La fin du chantier est prévue le 10 décembre. Ségolène Royal, qui était déjà venue en juillet inaugurer le projet, a dit par ailleurs souhaiter que "très rapidement, un chantier (...) d'environ 1 kilomètre, soit lancé sur une autoroute ou route nationale".

"Très fines mais très résistantes, antidérapantes et conçues pour durer, les dalles Wattway peuvent supporter le passage de tout type de véhicules, y compris des poids lourds", souligne Colas. Selon ses développeurs, ces dalles peuvent servir à alimenter en électricité le mobilier urbain, à recharger des bornes pour véhicules électriques, mais aussi à alimenter des bâtiments, des commerces, des entreprises. Elles pourraient également desservir des habitations situées dans des zones isolées, non raccordées au réseau électrique.

Ségolène Royal s'est ensuite rendue à quelques kilomètres de là pour visiter l'unité de méthanisation d'un Gaec.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés - © Agence France-Presse

Energies renouvelables : l'AIE révisé ses projections à la hausse

Source : Connaissance des énergies

Date : 25 octobre 2016



Éolienne du parc de Fenton aux États-Unis (©EDF-Philippe Dollo)

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a publié aujourd'hui son « Medium-Term Market Report 2016 » portant sur les perspectives des énergies renouvelables d'ici à 2021. Elle y revoit notamment à la hausse ses projections de développement de la production d'électricité « renouvelable ».

Production d'électricité : 2015, année record pour les renouvelables

C'est dans le secteur de la production électrique que la progression des énergies renouvelables (EnR) est de loin la plus significative. Les nouvelles capacités renouvelables installées en 2015 ont atteint un niveau record de 153 GW (dont 63 GW d'éolien terrestre et 49 GW de solaire photovoltaïque). Il a été rappelé à plusieurs reprises qu'elles ont constitué plus de la moitié de l'ensemble des nouvelles capacités électriques installées dans le monde durant « l'année de la COP21 ».

Le parc électrique « renouvelable » dispose au niveau mondial d'une puissance installée d'environ 1 985 GW à fin 2015, soit davantage que la puissance cumulée de l'ensemble des centrales à charbon dans le monde (1 951 GW). Les différentes énergies renouvelables n'ont toutefois compté que pour 23% de la production mondiale d'électricité en 2015⁽¹⁾ en raison d'un facteur de charge limité des filières intermittentes (éolien et photovoltaïque).

Rappelons par ailleurs que près de 71% de la production d'électricité d'origine renouvelable dans le monde reposait encore sur l'hydroélectricité en 2015.

Une hausse de 42% des capacités renouvelables d'ici à 2021 ?

Dans son nouveau rapport, l'AIE envisage une hausse de 42% des capacités électriques renouvelables installées dans le monde d'ici à 2021, soit une augmentation de 825 GW sur cette période. Près des trois quarts de ces nouvelles capacités pourraient, selon les projections de l'AIE, provenir de l'installation d'éoliennes terrestres et de panneaux photovoltaïques. Concrètement, cela impliquerait d'installer 2,5 éoliennes et près de 30 000 panneaux solaires par heure dans le monde au cours des 5 prochaines années.

L'AIE a relevé de 13% ses projections de développement des EnR par rapport à l'an dernier, en raison des baisses de coûts(2) et de l'environnement favorable aux énergies renouvelables dans plusieurs grands pays. Des crédits d'impôts portant sur l'investissement et la production d'électricité renouvelable ont notamment été prolongés aux États-Unis tandis que la Chine a renforcé ses objectifs « renouvelables » dans son 13^e plan économique.

Précisons que la Chine est et restera dans les prochaines années le géant mondial en matière d'électricité renouvelable. Plus de 40% des nouvelles capacités électriques renouvelables d'ici à 2021 devraient être installées dans ce pays pour qui l'intégration au réseau de ces futures unités de production constituera un vrai défi (compte tenu des surcapacités attendues avec les nouvelles centrales nucléaires ou à charbon construites dans le même temps).

Au total, la part des énergies renouvelables dans la production mondiale d'électricité pourrait passer de 23% en 2015 à presque 28% en 2021 selon l'AIE. Parallèlement, la croissance de la demande d'électricité devrait se ralentir dans les pays développés, compte tenu des gains d'efficacité énergétique et du caractère moins énergivore de l'économie mondiale.



La production mondiale d'électricité d'origine renouvelable s'est élevée à 5 560 TWh en 2015, soit à près de 23% de la production électrique totale cette année-là. (©Connaissance des Énergies, d'après AIE)

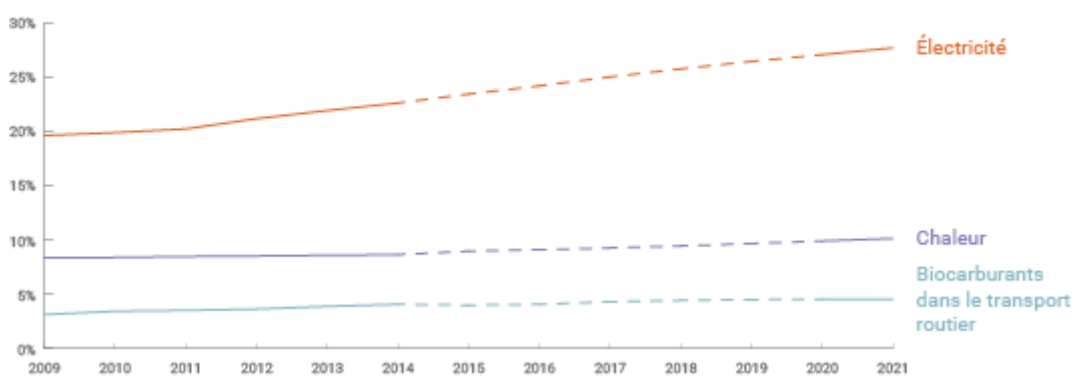
Et pour la chaleur et les transports ?

L'AIE rappelle dans son rapport que les énergies renouvelables présentent un bilan flatteur en matière de production d'électricité. Dans le transport routier, les biocarburants ne couvrent en revanche encore que 3% de la consommation d'énergie. Dans un contexte de prix bas du pétrole, leur part devrait faiblement croître et atteindre 4% à l'horizon 2021.

En matière de production de chaleur, l'AIE envisage également une prépondérance durable des énergies fossiles. Les énergies renouvelables (hors biomasse traditionnelle) pourraient voir leur part dans la consommation d'énergie finale de chaleur s'élever faiblement, d'environ 9% en 2015 à un peu plus de 10% en 2021. Les politiques de développement des énergies renouvelables restent bien moins fréquentes dans ce secteur que pour la production d'électricité, malgré des mesures variées mises en œuvre dans les bâtiments.

Pour atteindre les objectifs de la COP21, l'AIE indique qu'une pénétration plus marquée des énergies renouvelables reste encore nécessaire dans l'ensemble des secteurs précédemment évoqués (électricité, chaleur et transports). Seuls les taux de croissance de l'éolien terrestre et du solaire photovoltaïque s'inscrivent selon l'Agence internationale « sur la trajectoire » des 2°C de réchauffement à l'horizon 2100.

Part des énergies renouvelables dans les différents secteurs



Évolution des énergies renouvelables dans différents secteurs (©Connaissance des Énergies, d'après AIE)

Sources / Notes

1. Bien loin du charbon, à partir duquel près de 40% de l'électricité mondiale est générée.
2. Les coûts de production du solaire photovoltaïque et de l'éolien terrestre pourraient respectivement baisser de 25% et de 15% d'ici à 2021 selon l'AIE.

Engie mise sur l'électricité renouvelable pour conquérir de nouveaux clients en France

Source : Connaissance des énergies

Date : 26 octobre 2016



Engie proposera dorénavant uniquement de l'électricité verte aux nouveaux contrats d'électricité souscrits en France, une démarche commerciale qui doit lui permettre de conquérir un million de clients supplémentaires, a annoncé le groupe énergétique mercredi.

"Tout nouveau client qui signera avec nous un contrat d'électricité, qu'il soit particulier, professionnel, artisan, (...) sera exclusivement fourni par du renouvelable", a indiqué la directrice générale d'Engie, Isabelle Kocher, lors d'une conférence de presse. Les anciens contrats auront également la possibilité de basculer vers une fourniture de courant renouvelable.

Engie est le numéro deux du marché de l'électricité en France derrière EDF, avec 3 millions de clients (particuliers et petits professionnels) à fin septembre, soit une part de marché d'un peu moins de 10%, selon Hervé-Matthieu Ricour, directeur BtoC (relations aux consommateurs) France d'Engie. Avec cette nouvelle offre exclusivement verte, qui s'applique à toute sa gamme tarifaire et ne s'accompagne d'aucun surcoût, le groupe a pour objectif de conclure un million de contrats d'électricité verte d'ici à la fin 2017.

En tenant compte des arrivées et des départs de clients pour d'autres fournisseurs, il mise sur un total de plus de 4 millions de clients dans l'électricité en 2018. "Nous avons, comme d'autres opérateurs à vrai dire, une offre verte latérale, qui était en option pour nos clients les plus engagés (...) On est en train de passer à un système où la norme, c'est le renouvelable", a commenté Mme Kocher. Cette décision s'inscrit aussi dans la stratégie du géant français de devenir le chef de file mondial de la transition énergétique.

La moitié de sa production de courant française est d'origine renouvelable et d'ici à cinq ans, il veut quasiment quadrupler ses capacités de production solaire, de 600 mégawatts à 2 200 MW, et doubler la puissance de son parc éolien, de 1 500 à 3 000 MW. Le groupe réfléchit aussi à la mise en place d'autres produits en matière d'électricité, liés notamment à l'autoconsommation et au déploiement de batteries, a-t-il par ailleurs dit.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés - © Agence France-Presse

GAZ

Les tarifs réglementés du gaz en France augmenteront de 1,59% en novembre

Source : Connaissance des énergies

Date : 25 octobre 2016



Les tarifs réglementés du gaz, appliqués par Engie (ex-GDF Suez) à 7 millions de consommateurs, augmenteront de 1,59% hors taxes en novembre, selon une délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), publiée mardi au Journal officiel.

Dans le détail, la hausse sera de 0,5% pour les foyers qui utilisent le gaz uniquement pour la cuisson, de 1,6% pour ceux l'utilisant pour le chauffage et de 1% pour ceux qui en ont un double usage cuisson et eau chaude, détaille la CRE. Cette hausse "répercute l'évolution du coût d'approvisionnement d'Engie", précise-t-elle. Elle intervient après une baisse de 0,8% en octobre, mais depuis le 1^{er} janvier 2016 les tarifs ont baissé en moyenne de 5,8%, précise le régulateur de l'énergie.

Les tarifs réglementés du gaz n'incluent pas encore les diverses taxes, mais comprennent les coûts d'approvisionnement d'Engie. Ils sont révisés mensuellement, selon une formule qui prend en compte notamment les prix du gaz sur le marché de gros et le cours du baril de pétrole.

Depuis l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence, les 10,6 millions de consommateurs français abonnés au gaz ont le choix entre les tarifs réglementés de l'ancien monopole et les prix de marché, proposés tant par Engie que par ses concurrents (EDF, Direct Energie, Eni, Lampiris, etc.).

Tous droits de reproduction et de représentation réservés - © Agence France-Presse

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Eclairage innovant : trois collectivités ont été distinguées

Source : Collectivités locales.fr

Date : 4 octobre 2016



Amiens, place Alphonse Ficquet DR

Dans le cadre des premiers Trophées de l'éclairage innovant AFE/ID Efficience Territoriale, remis le mardi 13 septembre dernier à Lyon lors des Journées nationales de la lumière de l'Association française de l'éclairage (AFE), trois collectivités ont été distinguées pour leurs pratiques innovantes et exemplaires en matière d'éclairage. Près de 50 maîtres d'ouvrage publics et privés avaient fait acte de candidature, avec des réalisations innovantes allant d'une nouvelle philosophie de l'éclairage en passant par les LED, la fibre optique ou encore le solaire. Dans la catégorie éclairage intérieur : la salle des conférences « Jean Michel » de la CCI du Doubs a été distinguée pour une réalisation d'éclairage dynamique. Dans la catégorie éclairage public, c'est la ville de Lille qui a reçu un prix pour la réalisation d'éclairage visant à redynamiser une rue commerçante (rue Léon Gambetta). Enfin, dans la catégorie mise en valeur du patrimoine, c'est Amiens Métropole qui a gagné avec la mise en lumière dynamique de la place Alphonse Ficquet.

Interdiction des lampes halogènes directionnelles par l'UE : 4 conseils pratiques sur la gradation des LED

Source : Environnement magazine.fr

Date : 18 octobre 2016

Depuis le 1er septembre 2016, la Commission Européenne a interdit la commercialisation des ampoules halogènes directionnelles. A partir de 2018, cette mesure concernera toutes les lampes halogènes. A l'heure où l'éclairage est un poste de dépense non négligeable pour les foyers et les bâtiments commerciaux français, la transition vers davantage de systèmes LED et de lampes tamisées est en cours et devrait s'accélérer.

En effet, la gradation des LED réduit la quantité d'énergie les traversant ainsi que "la température de jonction" des puces LED et augmente ainsi la durée de vie de la LED tout en limitant le nombre de cycles d'entretien. Ensuite, d'un point de vue esthétique, les lumières tamisées créent une atmosphère belle et confortable qui ne peut être obtenue que grâce à une combinaison réussie d'une lampe LED avec un gradateur adapté.

Il faut toutefois savoir bien s'y prendre pour réussir à faire varier la luminosité des LED avec succès. En effet, l'éclairage par les LED est sujet au vacillement et à l'instabilité lorsqu'on le fait varier en intensité. Les puces LED réagissent très vivement. Ainsi, alors qu'avec des sources de lumière traditionnelles, telles que les lampes à incandescence, il était normal d'utiliser des ampoules provenant de divers fabricants, on ne peut plus compter sur cette façon de faire avec des LED. Il est désormais crucial de vérifier la bonne compatibilité entre tous les éléments d'un système d'éclairage LED : ampoules, gradateurs mais également drivers. Voici quelques conseils pratiques à suivre :

1. **Tous les systèmes LED ont un driver** qui convertit le courant alternatif haute tension entrant en un courant continu basse tension sortant. Dans les lampes à éclairage variable les plus fréquentes, ces équipements électroniques sont généralement cachés à l'intérieur de la lampe, souvent situés dans la tige, ou comme un petit circuit imprimé interne. Pour les luminaires LED, il s'agit souvent d'une boîte de montage à distance, liée par un câble court au « moteur de lumière ». La compatibilité du driver avec le gradateur est un élément crucial pour s'assurer d'obtenir une variation sans scintillement.
2. **Toutes les lampes à LED ne se valent pas** - des modèles différents ne fonctionnent pas de la même façon, même lorsqu'ils sont connectés au même type de gradateur. Et l'éclairage de certaines lampes n'est pas variable du tout ! Cette information est souvent inscrite en petits caractères sur l'emballage et donc facile à manquer. Il est essentiel de s'assurer d'utiliser uniquement des lampes qui ont été testées pour leur compatibilité avec le gradateur que vous utilisez.

3. **La "charge minimale" est une problématique de nombreux gradateurs plus anciens, mais pas sur tous !** Certains gradateurs exigent au moins 40W de charge alors que les gradateurs récents, conçus spécifiquement pour des LED, n'ont pas cette restriction. Selon la conception interne de la lampe LED, vous pouvez éventuellement utiliser des gradateurs « obsolètes », mais la seule façon de le savoir avec certitude est de tester la combinaison de la lampe et du driver avec le gradateur.

4. **Le plus bas niveau de luminosité stable pourra varier considérablement entre les modèles de lampes.** Certaines lampes sont davantage adaptées que d'autres pour un atteindre un niveau d'éclairage bas. L'industrie de l'éclairage utilise généralement une « puissance mesurée » pour décrire les niveaux de gradation, par exemple 10%, 5% ou 1%, etc. Cependant, « luminosité mesurée » et « luminosité perçue » ne doivent pas être confondues : nos pupilles s'ouvrent à des niveaux de faible luminosité pour laisser passer plus de lumière, et par conséquent, nous remarquons plus facilement les petits changements de luminosité à des niveaux bas. La combinaison « lampe + driver + gradateur » qui peut tamiser jusqu'à un niveau de puissance de 10% sera perçue comme si elle était à 30% de luminosité. Pour obtenir une luminosité perçue de 10%, vous aurez besoin de trouver une combinaison capable de diminuer jusqu'à 1% seulement la lumière mesurée. Cela réduit considérablement votre choix de fournisseur de lampes LED. Il est donc important de vous appuyer sur les résultats des tests effectués par votre fournisseur de gradateur et de driver LED.

S.I.G.

Open data : les propositions pour accompagner les collectivités locales

Source : La Gazette des communes

Date : 18 octobre 2016

DONNEES PUBLIQUES



© Dreaming Andy Fotolia

Opendata France a remis son rapport sur les dispositifs d'accompagnement des collectivités locales à l'ouverture des données publiques à Axelle Lemaire et Estelle Grelier, le 17 octobre à Rodez.

La loi pour une République numérique, publiée le 7 octobre, donne le coup d'envoi de l'ouverture généralisée des données publiques pour toutes les collectivités locales de plus de 3 500 habitants.

Pour ne pas en rester aux incantations (l'obligation énoncée dans la loi n'est assortie d'aucune sanction), la secrétaire d'Etat au Numérique, Axelle Lemaire, et sa consœur en charge des collectivités locales, Estelle Grelier ont missionné avant l'été l'association de collectivités Opendata France pour identifier les mesures susceptibles d'accompagner les collectivités locales.

L'association, présidée par Bertrand Serp, vice-président de Toulouse Métropole en charge du numérique, a remis son rapport lundi 17 octobre, à Rodez (Aveyron), qui ouvrait, pour l'occasion, son portail opendata.

Consultations et expérimentations

Le rapport présente un état des lieux de l'open data dans les territoires, et s'il salue les 10 000 jeux de données publiés par les collectivités pionnières, il soulève également la difficulté à généraliser la démarche, en particulier pour les communes de plus petite taille. De même, il identifie la nécessité de normaliser les formats de données pour favoriser leur réutilisation, et de former agents territoriaux et élus afin de diffuser une véritable culture de la donnée.

Sur la base de consultations et d'entretiens avec les acteurs du secteur, Opendata France formule plusieurs propositions et recommandations qui portent sur les données elles-mêmes, la formation et la gouvernance.

S'agissant des données, OpendataFrance propose de soutenir l'effort des collectivités par une « dotation de données » de la part de l'Etat, qui repose par la mise à disposition, à

l'échelon local, de données nationales déjà publiées par l'Etat ou ses services, comme l'INSEE par exemple, en opendata. L'association propose d'organiser un dialogue avec les collectivités pour définir un « socle commun de données », qui devront être ouvertes en priorité (budgets, résultats électoraux, plans locaux d'urbanisme (PLU), données de transports, etc.).

Au chapitre formation, il s'agirait de « créer des outils pour les formations à l'open data, qui seraient mobilisés dans le cadre des structures de formation déjà utilisées par les agents et élus des collectivités. Les autres acteurs de la formation pourraient se voir remettre un « certificat open data » afin de garantir une certaine homogénéité dans les projets et les méthodes déployés.

Le déploiement des initiatives passerait par des expérimentations dans une dizaine de territoires pilotes, intégrant les différentes échelles de collectivités : régions, départements, grandes métropoles, communes et intercommunalités de taille petite et moyenne.

Opendata France propose le schéma suivant : 2 régions, une en propre et une à travers un syndicat mixte numérique ; 2 préfectures ; 2 départements, dont un à travers un syndicat mixte numérique ; 2 EPCI (grande métropole et agglomération de taille moyenne).

Le communiqué du secrétariat d'Etat au Numérique indique que « le Gouvernement prépare leur mise en œuvre opérationnelle [des préconisations, ndlr], y compris pour financer une expérimentation à large échelle qui débutera d'ici fin 2016 en lien étroit avec l'association OpendataFrance ».

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

Voitures électriques : ces coins de France où l'on risque le plus la panne

Source : BFM

Date : 4 octobre 2016



Les 15.000 bornes publiques de recharge sont très inégalement réparties dans l'Hexagone. Résultat : il est plus aisé de faire le plein d'électricité pour sa voiture en Ile-de-France qu'en Bourgogne-Franche Comté, dans les Hauts-de-France et le Grand Est.

Si la course à l'autonomie à laquelle se livrent les constructeurs de véhicules électriques est aussi cruciale, c'est aussi à cause des lacunes du réseau actuel des stations de recharge. Pourtant, la France fait des progrès en la matière. Même si notre pays est encore loin de l'objectif ambitieux de 100.000 bornes publiques pour la fin 2020, fixé par l'État, l'Hexagone compte désormais 14.799 points de recharge permettant de brancher un véhicule électrique, soit un tiers de plus qu'il y a un an.

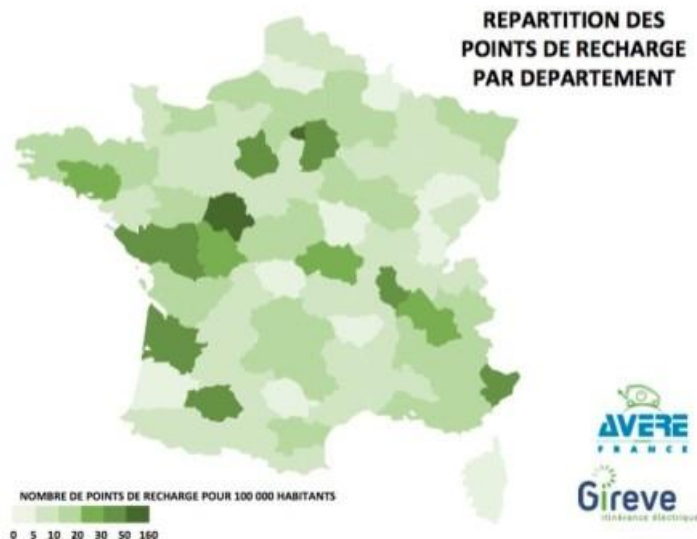
Mais leur répartition géographique reste très inégale. Le plus ou moins grand volontarisme de certaines régions explique en partie leur niveau d'équipement en borne de recharge électrique. "Certaines collectivités ont déposé très tôt des demandes de subvention publiques à l'Ademe. Elles commencent à avoir des réseaux de points de recharge qui arrivent à maturité. D'autres régions sont restées plus attentistes et se trouvent moins bien équipées comme le Grand Est ou l'ex-Limousin" explique-t-on chez Avere-France.

Les territoires du Nord et de l'Est sont les moins bien dotés

La carte établie par Avere-France avec le Gireve (groupement pour l'itinérance des recharges électriques de véhicule) est éclairante (cf infographie ci-dessous) à cet

égard: les régions Grand Est, Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté apparaissent mal loties en nombre de points de recharge pour 100.000 habitants.

Du côté des départements, les moins bien dotés sont les plus ruraux: Cantal, Landes, Ardennes, Tarn, Creuse, Jura, Haute-Saône et la Somme. L'usage (et donc l'achat) des voitures électriques y reste contraint par la faible densité des bornes de recharge. Pour combler les "zones blanches", l'État a débloqué 10 millions d'euros au titre du programme d'investissements d'avenir. Reste à savoir comment sera répartie cette enveloppe.



Les bornes de recharge se concentrent en fait là où existent les services d'autopartage électrique, adaptés aux zones urbaines denses comme Autolib. C'est ce qui explique en partie la concentration du parc de points de recharge sur trois régions: l'Île-de-France (1.631 bornes), l'Auvergne-Rhône-Alpes (461) et la Nouvelle-Aquitaine (395).

En terme de département, Paris et les Hauts-de-Seine, toujours grâce à Autolib, sont les meilleurs élèves, avec respectivement 158 et 105 points de recharge pour 100.000 habitants. Mais il est aussi des départements ruraux fortement équipés, comme l'Indre-et-Loire (51 points de recharge pour 100.000 habitants), le Gers (45 points), les Deux-Sèvres (43 points) ou encore l'Eure-et-Loir (31 points).

L'Indre-et-Loire précurseur de la mobilité électrique

Le cas de l'Indre-et-Loire, dont Tours est la préfecture, est intéressant. Ce département a été l'un des précurseurs en matière de mobilité électrique. Via le Sieil (syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire), il fut le premier à déposer un dossier de soutien financier auprès de l'Ademe (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Aujourd'hui, le Sieil mise sur plus de 400 points de recharge, à la fin de 2016.

En Vendée, l'installation de bornes de recharge en nombre aurait même permis de dynamiser les ventes. L'électrique y représente 2,4% du marché automobile local, soit plus du double de la part nationale des véhicules électriques, explique Avere-France.

Le Grand Paris vote une aide de 5000 € pour la voiture électrique

Source : Automobile propre

Date : 4 octobre 2016



Le Grand Paris lance l'opération « Métropole roule propre » et annonce la mise en place d'une aide de 5000 euros à destination des véhicules électriques, hydrogènes et hybrides rechargeables. Attention ! Subvention réservée aux 1000 premiers dossiers déposés.

Créée en janvier dernier et regroupant la ville de Paris et 130 communes, soit 7.5 millions d'habitants, le Grand Paris vient de voter la mise en place d'une aide à l'achat de 5000 euros à travers une opération baptisée « Métropole roule propre ».

« Parmi les compétences de la Métropole il y a le développement durable, donc la lutte contre la pollution de l'air. Nous travaillons à plusieurs dispositifs et cette subvention est la première initiative pour montrer que la Métropole peut apporter une aide concrète. Il suffira d'aller ouvrir un dossier sur notre site » explique Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris, sur le site de LCI.

Cumulable avec les aides gouvernementales

Si on ne connaît pas encore avec précision les modalités de l'aide, elle devrait s'appliquer aux véhicules électriques, hybrides rechargeables et hydrogènes et sera à priori conditionnée à la mise à la casse d'un vieux véhicule à deux ou quatre roues.

Elle sera cumulable avec les autres aides gouvernementales - bonus et superbonus. En d'autres termes, un acheteur de Renault Zoé résidant sur le territoire du Grand Paris pourrait bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 15000 euros, ramenant le prix de la toute dernière version de la citadine électrique au losange à seulement 8600 euros hors batteries pour la finition d'entrée de gamme.

Limitée aux 1000 premiers dossiers

L'aide du Grand Paris risque toutefois d'être de courte durée puisqu'elle se limite aux 1000 premiers dossiers déposés.

« Notre budget étant limité, nous avons préféré une subvention conséquente jusqu'à 5000 euros plutôt qu'un saupoudrage. En cas de succès, nous étudierons la possibilité d'étendre le dispositif et à mettre en place d'autres opérations fortes pour lutter contre la pollution » a précisé Patrick Ollier.

Pour déposer un dossier, il suffira de se connecter sur le site Internet du Grand Paris.

Interopérabilité : ChargeMap se connecte à Gireve

Source : Automobile propre

Date : 7 octobre 2016



À l'occasion du Mondial de l'Automobile de Paris, GIREVE et ChargeMap ont officialisé la signature d'un accord pour la connexion de ChargeMap à la plateforme d'interopérabilité. Objectifs : proposer rapidement la disponibilité en temps réel des points de charge liés à GIREVE et, à terme, une solution de paiement via l'interface ChargeMap.

Pour ChargeMap, cet accord conclu avec GIREVE est une étape importante et permettra d'offrir de nouveaux services connectés à ses quelques 75.000 membres.

Disponibilité en temps réel

« Ce partenariat avec GIREVE va nous permettre d'accéder aux informations de réseaux clés comme celui de Corri-Door. En début d'année prochaine, nous serons en mesure d'afficher la disponibilité en temps réel des bornes de recharge reliées à GIREVE » nous explique Yoann Nussbaumer, Président de ChargeMap et fondateur d'Automobile-Propre.

A terme, l'objectif de ChargeMap est de pouvoir proposer à ses membres une solution de paiement directement depuis son application. De quoi grandement faciliter la recharge au quotidien des conducteurs de voitures électriques.

A noter que le partenariat conclu entre GIREVE et ChargeMap n'est pas « exclusif ». « *Nous sommes complètement libres. On peut se connecter en direct avec certains opérateurs et sommes en discussion pour intégrer d'autres plateformes d'interopérabilité* » nous précise Yoann.

Pour ChargeMap, cette annonce intervient quelques semaines après une première levée de fonds et vise à accompagner la montée en puissance de ses services. Courant septembre, ChargeMap a également intégré EMI3. Constitué d'acteurs majeurs de la recharge et du véhicule électrique (Renault, BMW, Bosch, Gireve, Hsubject etc...), ce groupe de travail vise à faciliter les échanges entre les différents systèmes informatiques des acteurs de la recharge en proposant une structure commune pour le partage des données.



Michaël TORREGROSSA

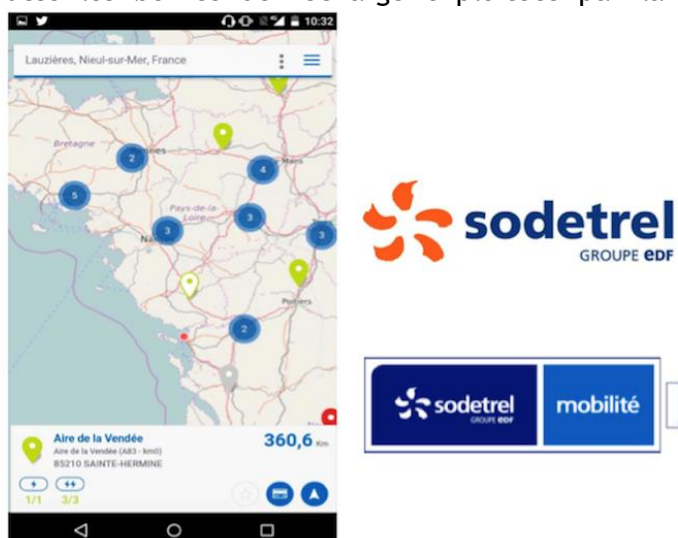
Passionné de technologies et d'innovations, Michaël s'intéresse aux véhicules électriques et hybrides depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, il élargit son spectre à l'ensemble des énergies alternatives (GNV, GPL, hydrogène, éthanol etc...) et à tous les enjeux liés à la mobilité.

Sodetrel Mobilité lance son application mobile pour localiser les bornes de recharge

Source : Avere France

Date : 7 octobre 2016

Disponible sur les stores Apple et Android depuis le 4 octobre, l'application Sodetrel Mobile est gratuite et permet à tous, abonnés comme non abonnés au Pass Sodetrel, de localiser toutes les bornes de recharge exploitées par la filiale d'EDF, entre autres services.



Sodetrel a lancé une application pour smartphone afin de rendre plus aisée la recherche de bornes pour ses clients abonnés au Pass Sodetrel mais aussi pour les autres utilisateurs de véhicules électriques.

Une carte interactive des bornes Sodetrel

Cette application mobile permet de localiser sur une carte interactive toutes les bornes exploitées par Sodetrel que ce soit pour son propre compte comme c'est le cas des 200 bornes de charge rapide sur le réseau interopérable « Corri-Door » déployé sur les autoroutes de France ou bien pour le compte de collectivités (comme c'est le cas à Grenoble, en Seine-Maritime et dans le Nord-Pas-de-Calais) ou d'entreprises (parkings Indigo).

Dans un souci de facilitation du recours à la mobilité électrique pour le conducteur, l'application permet non seulement d'enregistrer ses bornes favorites et de préenregistrer des préférences de recherche, mais surtout de se renseigner à l'avance sur les caractéristiques de la borne (standard de prise proposé, nombre de place correspondante, puissance de recharge) et de se géolocaliser pour estimer la distance à laquelle est située la prochaine borne.

L'application permet par ailleurs aux abonnés du Pass Sodetrel de consulter sur leur smartphone leurs factures et historique de consommation, ainsi que leur charge en cours et l'historique de celles effectuées par le passé.

Une plate-forme pour un service d'accès aux bornes simplifié

L'application mobile est tout aussi utile pour les conducteurs de voitures électriques non abonnés au Pass Sodetrel, puisque celle-ci leur permet d'acheter un code pour utiliser les bornes du réseau Corri-Door de façon ponctuelle. Ce dernier autorise le lancement d'une charge à 1 € la minute, soit entre 4 et 6 € en moyenne pour une charge complète, un prix variant en fonction de la capacité de la batterie du véhicule et de son état à l'arrivée à la borne.

Cette première version lancée, l'application Sodetrel Mobile sera amenée à évoluer pour intégrer de nouvelles fonctionnalités.

Illustration : © Droits réservés

Accord SDEY-Hubject : les bornes de recharge de l'Yonne interopérables au sein du réseau intercharge

Source : Avere France

Date : 17 octobre 2016

Les bornes de recharge déployées par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne dans la région Bourgogne-Franche-Comté seront bientôt interopérables sur le réseau européen intercharge opéré par Hubject. Les bornes seront ainsi accessibles par itinérance entrante par les solutions de recharge partenaires de Hubject, telles que Renault ZE Pass à travers la solution Bosch, Charge Now de BMW, Fortum Charge&Drive, Virta, The New Motion, PlugSurfing... De quoi favoriser la mobilité électrique inter-régionale.



[Facebook](#)[Mail](#)[Twitter](#)[Imprimer](#)

En signant un accord avec **Hubject**, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) marque sa volonté de rendre ses bornes interopérables au niveau européen pour le plus grand nombre, conformément au programme d'investissements d'avenir opéré par l'ADEME et en anticipation du **Décret relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques** visant à transposer la directive sur les carburants alternatifs.

L'accès aux bornes sera largement facilité pour les usagers qui pourront ainsi s'informer sur leur géolocalisation ainsi que leur disponibilité en temps réel, y compris depuis leur système de navigation embarquée des véhicules **Renault**, **BMW**, **Daimler** et **Smart**, et recharger leur véhicule grâce à leur badge RFID et application mobile habituels.

Sur la période 2015-2017, le SDEY met en place un plan de déploiement départemental de bornes publiques de recharge comprenant 157 bornes accélérées et rapides qui permettent une recharge complète du véhicule entre une demi-heure et deux heures. Celles-ci seront

installées et opérées par l'entreprise SPIE attributaire du marché du SDEY, qui établira la connexion avec la plateforme d'interopérabilité [Hsubject](#).

Encourager les déplacements transfrontaliers en véhicule électrique

85% des déplacements dans le département de l'Yonne sont effectués en véhicule motorisé avec un trafic touristique important le long de l'autoroute A6. Dans la perspective d'encourager le tourisme, le syndicat a fait le choix d'une connexion avec la plateforme d'interopérabilité européenne d'[Hsubject](#).

"Les points de charge offriront des services additionnels innovants en sus bien entendu de la recharge. Ainsi, nous avons développé en collaboration avec l'entreprise des bornes accélérées qui feront office de hot-spot WIFI et seront équipés d'un écran tactile dédié par exemple aux informations touristiques. Notre collaboration avec [Hsubject](#) permettra de rendre ces bornes visibles à tous et leur accès le plus ouvert possible aux usagers français comme étrangers", explique Jean-Noël Loury, Président du SDEY.

La mobilité électrique ne s'arrête en effet pas aux frontières, comme le souligne Thomas Daiber, Président de [Hsubject](#) : "le SDEY étant stratégiquement localisé non loin des frontières allemande et suisse ainsi que sur l'axe de transit Nord-Sud, il représente un partenaire de poids pour [Hsubject](#). Nous nous réjouissons de pouvoir compter bientôt le réseau déployé par le SDEY parmi le réseau intercharge et de développer ensemble une infrastructure de recharge durable et digitale avec l'ensemble des 220 partenaires déjà connectés à notre plateforme d'itinérance".

Déjà 5 bornes rapides 45 kW tri-standard et 11 bornes accélérées 18 kW ont été mises en service dans le département. Le déploiement s'achèvera fin décembre 2017.

Illustration : © [Hsubject](#)

Bornes de recharge : un nouveau cahier des charges pour les collectivités

Source : Environnement magazine.fr

Date : 27 octobre 2016

Un arrêté valide les règles de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques en zones résidentielles, d'activités et dans les pôles d'échanges multimodaux.



Bornes de recharge : un nouveau cahier des charges pour les collectivités Ville de Haguenau

Le cahier des charges de l'appel à projets "Déploiement d'offres de services de recharge pour véhicules hybrides et électriques en stationnement résidentiel, en zone d'activité et dans les pôles d'échanges multimodaux" prévu par l'action "Véhicules et transports du futur" du Programme d'investissements d'avenir (PIA) a été approuvé par un arrêté paru le 23 octobre.

Cette nouvelle version s'adresse aux collectivités territoriales qui s'engagent dans le déploiement de bornes et d'une offre de services pour la recharge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en zone résidentielle, en zone d'activité et dans les pôles d'échanges multimodaux.

Ce dispositif d'aides opéré par l'Ademe a permis de soutenir, jusqu'à présent, 77 projets représentant plus de 20 500 points de recharge, pour un montant de plus de 61 millions d'euros. Il est arrivé à son terme le 31 décembre 2015. La majorité des points de recharge ainsi accompagnés par le PIA est implantée dans des zones de stationnement temporaire. Il est désormais proposé d'apporter un financement pour les infrastructures de recharge associées à du stationnement de longue durée, c'est-à-dire "en zone résidentielle, en zone d'activité, dans les pôles d'échanges multimodaux (parking relais)".

Ces projets de déploiement devront s'inscrire dans le cadre des précédents dispositifs (PIA 1 et 2) et "Advenir" afin de garantir l'optimisation des infrastructures. Les projets devront comporter au moins 20 points de recharge avec un minimum de quatre points de recharge par station. Les dossiers pourront être déposés jusqu'au 31 mars 2017.

Philie Marcangelo-Leos